

PREAMBULE

L'inscription au KCB **implique** le respect du présent règlement intérieur. Tout manquement à son observation pourra entraîner une exclusion prononcée par son président ou un de ses représentants.

Article 1

Pour faire partie de l'association, toute personne (adhérent ou représentant légal) devra remettre un dossier d'inscription complet comprenant :

- La feuille inscription, correctement et complètement, remplie et signé,
- Un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du karaté,
- Le règlement de la cotisation annuelle (*le non paiement de la cotisation entraînera la radiation de l'adhérent de l'association*).

Article 2

Il est rappelé que le karaté est avant tout un sport et surtout un art martial demandant beaucoup de discipline et impliquant le respect envers le dojo, les enseignants ainsi que les autres élèves.

Article 3

Il est impératif de **respecter les horaires de début et de fin des cours**.

Les pratiquants (notamment enfants) sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du dojo : le cours commence par le salut et finit par le salut. Les enfants sont donc sous l'entière responsabilité des parents avant le salut (sur le parking, dans les vestiaires...) et après le salut. Il est interdit aux enfants de fouler les tatamis en dehors des cours de karaté.

Des retards systématiques et non justifiés (valable) autorisent le professeur à refuser l'élève.

Afin de ne pas perturber le cours et les autres élèves, en cas de retard justifié et valable, il faudra attendre sur le côté du tatami et **attendre l'autorisation** du professeur pour y entrer.

Article 4

Afin de ne pas perturber le déroulement des cours, aucun élève ne pourra être accepté en tant que spectateur.

Article 5

Chaque élève, pour pratiquer le karaté, doit être en possession de son kimono propre et repassé. Le port du kimono et de sa ceinture officielle est obligatoire sur le tatami (exception faite pour les premiers cours), aucune autre tenue ne sera tolérée.

Les bijoux, montres, téléphones portables et autres accessoires sont interdits et l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

La propreté est un respect envers les autres et envers soi même, l'élève doit avoir les mains et pieds propres ainsi que les ongles coupés courts (risque de blessures).

Article 6

Afin d'éviter toute perturbation (*bruits, discussions, inattention des enfants, ...*), les parents devront avoir quitté la salle 15 min après le début du cours et revenir 15 min avant la fin du cours.

Article 7

L'engagement en compétition sera soumis :

1. *Au respect de la discipline, de l'association et de ses représentants*
2. *A l'assiduité*
3. *Au sérieux et l'implication du travail pendant les cours*
4. *Au sérieux, à l'attitude et au comportement en dehors des cours*
5. *A la sélection par le responsable compétition et l'accord du président*

Article 8

L'engagement aux différentes actions et projets de l'association sera soumis :

1. *Au respect de l'association et de ses représentants*
2. *A l'assiduité, au sérieux et l'implication du travail pendant et en dehors des cours*
3. *A la sélection par les responsables de ces différents projets et au directeur sportif*

Article 9

Sanctions possibles :

- Un élève pourra être suspendu pour un ou plusieurs cours s'il contrevient au règlement.
(Une lettre ou une convocation sera envoyée aux parents pour les enfants mineurs)
- Suspension d'une ou plusieurs compétitions (pour les compétiteurs)
- Non présentation au passage de grades
- Exclusion totale de l'association sans remboursement de la cotisation annuelle.

Hormis le cours du mardi, les élèves mineurs perturbant le cours pourront être reconduits à leur domicile, de même que ceux n'ayant pas leurs tenues officielles complètes. La répétition de ce procédé pourra entraîner l'exclusion partielle ou totale de l'élève en question.

Assurance

Le Karaté Club Bethoncourt a conclu une police d'assurance Responsabilité Civile avec la MAIF. De plus, l'adhérent, ayant souscrit la licence fédérale, est soumis à l'assurance de la Fédération.

L'enfant ou l'adolescent devra être couvert en Responsabilité Civile par le régime de ses parents ou de la personne qui en est responsable entre autres pour les dégâts occasionnés aux installations ou matériels et les dommages causés à autrui,

Les parents s'engagent à faire le nécessaire pour que leur(s) enfant(s) soit(en)t couvert(s) par une assurance responsabilité civile et individuelle accident pour l'année 2026/2027.

Vous avez également la possibilité de prendre une garantie complémentaire pour votre enfant, soit par la MAIF (I.A. Sport+) ou par la Fédération Française de Karaté (Groupe MDS) pour les licenciés.

Documents à joindre pour valider l'adhésion au KCBETHONCOURT pour 2026/2027

- ✓ Dossier d'inscription complètement remplis et signés
- ✓ Cotisation annuelle + Licence fédérale (le cas échéant)
- ✓ Certificat médicale de non contre-indication à la pratique du karaté et ses disciplines associés

L'absence de dossier d'inscription et/ou du règlement total de la cotisation (délai max. de 1 mois) entraîne le refus de l'accueil de l'enfant ou de l'adhérent au club.

Jours et Horaires KCBETHONCOURT 2026/2027 (planning susceptible de modification suivant contraintes)

Lundi :	18h00 – 19h15	Cours Enfants (> 7 ans) / Adolescents / Adultes (Débutant à Jaunes)
Lundi :	19h15 – 20h45	Cours Ceintures Oranges à Vertes
Mardi :	18h30 – 20h00	Cours Baby-karaté (4-6 ans) et Enfants (7-11 ans) (Blanche à Jaune)
Mercredi :	18h30 – 20h00	Cours préparation compétitions (Débutants de Poussin à Benjamin)
Mercredi :	18h30 – 20h00	Section Elites (MCJS) : Prépa physique et compétition (sur sélection)
Mercredi :	20h00 – 21h15	Cours Ceintures Bleues à Noires
Jeudi :	19h00 – 21h00	Cours Adolescents (>10 ans) / Adultes (kihon/kumité)
Vendredi :	18h30 – 20h00	Section Relève (Pupille/Benjamin) : Prépa physique et compétition
Vendredi :	20h00 – 21h30	Section Elites (MCJS) : Prépa physique et compétition (sur sélection)

Samedi, Dimanche : Préparations physiques et compétitions ([sur sélection](#) et en fonction du calendrier des compétitions)

Pour pouvoir participer aux cours de prépa physiques et compétitions ainsi que la section Elite, la licence fédérale est obligatoire ainsi que les protections (gant, protège-dent, protège-pied, corde à sauter)

Tarifs cotisations KCBETHONCOURT 2025/2026

- Cotisation Baby-karaté (4-6 ans (section maternelle – MS et GS)) (Mardi) : **80 €**
- Cotisation enfant (7-12 ans) (1 cours) (Lundi ou Mardi ou Mercredi) : **90 €**
- Cotisation enfant (2 cours et +) (Lundi, Mardi et/ou Mercredi) (licence NON comprise) : **100 €**
- Cotisation adolescent/ adulte (licence fédérale obligatoire NON comprise) : **120 €**
- Cotisation étudiant (post bac avec justificatif) (licence fédérale comprise) : **80 €**
- **Licence fédérale + Cotisation de Ligue 2026/2027 (obligatoire pour compétition) : 40 €**
- Réduction tarifaire familiale (même nom, même adresse) :
 - 2° personne : -5 €
 - 3° personne : -10 €
 - 4° personne et + : -30 €

(Possibilité de paiement en ligne sécurisée : <https://www.payasso.fr/karate-club-bethoncourt/cotisations>)